

COMMUNE : ST PAUL LES ROMANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 07 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUNEL Gérard, Maire.

Présents : BEGOUIN Yolande, BURAIIS Éric, CARAT Cécile, CARBONELL Théo, LUNEL Gérard, MANIER Karine, MARCHETTO Yves, MICHEL Jean, MONTAGNE Sonia, MONTELMIMARD Chrystelle, QUERCIA José, REYNAUD Claude, RODILLON Bernard, ROLLET Brigitte, Viviane VIALLE,

Pouvoirs : Richard BAEZA à Gérard LUNEL
Agnès JUSSA à Karine MANIER
Kevin REY à Brigitte ROLLET

Absences : ROUX Isabelle

Approbation par le CM du compte rendu du 09 juin 2015
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de pouvoirs : 3
Quorum : 10
Secrétaire de séance : Eric Burais
Date de convocation : 01/07/2015

DELIB.N° 2015-46 : location salles communales : locaux de la cure et de la maison des associations

Monsieur Jean Michel évoque à l'ensemble des conseillers la hausse des besoins de location de salles communales. A ce jour seulement la salle des fêtes est louée.

Il est proposé deux tarifications en fonction du lieu et du type d'utilisation :

1- Utilisation non lucrative :

Locaux à disposition : la maison des associations et la cure.

Pour la maison des associations, le tarif est de 30 euros par jour toutes charges comprises.

Pour la cure, le tarif est de 20 euros par jour toutes charges comprises.

Les documents nécessaires à la location : convention signée + attestation d'assurance

2- Utilisation lucrative :

Locaux à disposition : la cure

La location sera ouverte aux autoentrepreneurs afin de favoriser leur insertion professionnelle dans un contexte difficile.

Le tarif est de 30€/jour TTC avec une possibilité de forfait par mois à raison d'une journée hebdomadaire d'utilisation. Ceci afin de permettre d'éviter de monopoliser les locaux pour un seul bénéficiaire.

Les documents nécessaires à la location : convention signée+ attestation auto entrepreneur+ attestation assurance locative.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur cette tarification et d'autoriser le Maire à signer les conventions et actes afférents.

Envoyé en préfecture le 27/07/2015

Reçu en préfecture le 27/07/2015

Affiché le



ID : 026-212603237-20150707-2015046-DE

A l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la proposition de tarification des locaux de la cure et de la maison des associations
- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier la régie de location de la salle des fêtes en régie « location salles communales ».

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour à la Mairie,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gérard LUNEL

